

Note sur la syntaxe et la sémantique du concept d'égalité

Yvon Gauthier

Volume 11, numéro 2, octobre 1984

Égalité, justice et différence

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/203262ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/203262ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Gauthier, Y. (1984). Note sur la syntaxe et la sémantique du concept d'égalité. *Philosophiques*, 11(2), 349–352. <https://doi.org/10.7202/203262ar>

Résumé de l'article

Dans cette note, nous étudions la structure logique de la notion d'égalité. Après avoir présenté divers concepts connexes à la notion d'égalité, nous suggérons que les notions de propriétés homotopiques et de propriétés hétérotopiques constituent le support logique et sémantique d'une théorie de l'égalité qui aille au-delà de la pure analyse syntaxique des concepts.

NOTE SUR LA SYNTAXE ET LA SÉMANTIQUE DU CONCEPT D'ÉGALITÉ

par Yvon Gauthier

RÉSUMÉ. Dans cette note, nous étudions la structure logique de la notion d'égalité. Après avoir présenté divers concepts connexes à la notion d'égalité, nous suggérons que les notions de propriétés homotopiques et de propriétés hétérotopiques constituent le support logique et sémantique d'une théorie de l'égalité qui aille au-delà de la pure analyse syntaxique des concepts.

ABSTRACT. In this note, we examine the logical structure of the notion of equality. After having introduced the various concepts which are traditionally linked with the notion of equality, extensional and intensional equality, we suggest that the notion of homotopic versus heterotopic properties constitute the logico-semantic basis for a theory of equality beyond the mere syntactical analysis of the relevant concepts.

Je m'intéresse dans l'exposé qui suit à la structure formelle du concept d'égalité. Par syntaxe, j'entends l'analyse grammaticale des usages du concept d'égalité et par sémantique l'étude des diverses interprétations auxquelles donne lieu le même concept d'égalité. J'ignore pour l'instant la pragmatique qui s'occupe des contextes multiples où s'inscrivent les usages et qui légitiment les interprétations.

Puisque mon propos est uniquement formel, je ne m'attacherai pas à l'examen des usages existant dans la littérature sur l'égalité et à leurs interprétations, mais je veux proposer plutôt une approche logico-formelle qui, il me semble, n'a pas été suffisamment exploitée jusqu'ici dans les débats sur l'égalité. Il est vrai que les usages variés du concept ou du terme d'égalité dans les débats contemporains renvoient chaque fois à des situations concrètes — égalité des hommes entre eux, égalité hommes-femmes, égalité des races, égalité des citoyens devant la loi,

égalité des chances, égalité des sexes, etc . . . mais si une entente tacite permet de penser que le terme d'égalité a le même sens ou au moins les mêmes constantes qui lui confèrent en quelque sorte une invariance sémantique, on est en droit de se demander quel est le contenu le plus général du concept d'égalité.

Je propose de distinguer égalité extensionnelle et égalité intensionnelle. Je laisse de côté le concept d'identité, qui, s'il a des propriétés logiques intéressantes, ne relève pas directement de la théorie de l'égalité, puisque l'identité réduit l'égalité à l'égalité d'un seul avec lui-même, $x = x$.

Je donne maintenant les propriétés formelles de l'égalité extensionnelle ; la définition en est :

$$X = Y \iff_{\text{def}} \text{Ax} (x \in X \iff x \in Y)$$

c'est-à-dire deux ensembles (ou deux classes) sont égaux, si et seulement si ils ont les mêmes membres. L'axiome d'extensionnalité en théorie des ensembles dit essentiellement la même chose

$$\text{Ax Ay} [\text{Az} (z \in x \iff z \in y) \longrightarrow x = y]$$

Cette notion d'égalité a les propriétés suivantes :

- a) réflexivité $\text{Ax} (x = x)$
- b) symétrie $(x = y) \longrightarrow (y = x)$
- c) transitivité $[(x = y) \wedge (y = z)] \longrightarrow (x = z)$
- d) substitutivité $\forall P(x) [P(x) \wedge x = x' \longrightarrow P(x')]$

La substitutivité de l'égalité découle de la définition de Leibniz « Eadem sunt quorum unum potest substitui alteri salva veritate ».

La notion d'égalité extensionnelle correspond donc à celle d'identité et on voit mal quelle utilité elle pourrait avoir pour le problème qui nous occupe.

L'égalité intensionnelle stipule que deux ensembles sont égaux s'ils ont, non les mêmes membres, mais les mêmes propriétés

$$X \equiv Y \iff_{\text{def}} \forall P (PX \iff PY)$$

Si le concept logico-mathématique d'égalité apparaît ici trop rigide, on peut néanmoins s'en inspirer pour formuler une

théorie moins abstraite de l'égalité. Il s'agit bien, lorsque l'on parle d'égalité au sens où l'entend la littérature de l'égalité, d'égalité des droits ou des propriétés ou plutôt de certaines propriétés et non pas de toutes les propriétés — on imagine mal par exemple qu'une femme réclame le droit d'être aussi forte physiquement qu'un homme ou qu'un criminel exige l'impunité absolue. L'inégalité de certaines propriétés naturelles, physiques, sociales ou culturelles n'est pas en question ici. C'est parce qu'il y a inégalité de certaines propriétés que nous pouvons penser l'égalité de certaines autres propriétés. Les propriétés qui ne sont pas de nature, je les appellerai homotopiques ; les autres, les propriétés dites de nature, hétérotopiques. «Homotopie» dans ce contexte signifie les droits ou les propriétés universelles qui ne sont pas liés à une condition concrète, à un lieu donné, à une époque mais répondent d'un idéal rationnel d'équivalleur (ou d'équité axiologique). Formellement «équivalleur» correspond ici à une relation d'équivalence

$$xRy$$

qui est réflexive, symétrique et transitive comme la relation d'égalité que nous avons vue plus haut. La notion de classe d'équivalence est cependant plus importante pour notre propos. Si l'on a une relation d'équivalence sur un ensemble donné X , nous avons

$$\hat{y} = \text{def } (\forall z \in X : yRz) \forall y \in X$$

Alors \hat{y} est la classe d'équivalence de y . Ainsi nos propriétés homotopiques peuvent être considérées comme des classes d'équivalence de droits universels. Le charte des droits de l'homme remplit ce rôle. Mais l'égalité des sexes et l'égalité des races, par exemple, ont connu des avatars historiques qui sont le miroir brisé de l'idéal rationnel de l'équivalleur. La rationalité est une tâche et non pas un état de fait ou un état de nature.

Dans ce sens, la problématique que nous avons introduite dans cette note, ne peut que suggérer de futures recherches sur le traitement formel des questions touchant l'égalité. En particulier, les notions de propriétés homotopiques et de propriétés hétérotopiques, tout en dépassant les limites étroites de la formulation logique, me paraissent porteuses d'avenir dans la mesure

où elles servent à distinguer plus finement ce qui relève de conventions régionales et largement arbitraires et les constructions principielles (philosophiques, éthiques, juridiques) qui vont au-delà des relativismes axiologiques. Ainsi, les propriétés homotopiques, une fois reconnues, permettraient-elles d'établir non seulement le lien de tous les droits fondamentaux (dont l'égalité) entre eux, mais aussi de garantir la continuité concrète, géométrique, de ces espaces courbes qui viennent se replier sur eux-mêmes, homotopiquement, comme des consciences, dans le point focal de l'unité.

Département de philosophie
Université de Montréal